



NATIONS  
UNIES



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
GÉNÉRALE

FCCC/SBSTA/2007/10  
20 septembre 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE  
ET TECHNOLOGIQUE**  
Vingt-septième session  
Bali, 3-11 décembre 2007

**Point 3 de l'ordre du jour provisoire**  
**Programme de travail de Nairobi sur les incidences**  
**des changements climatiques et la vulnérabilité**  
**et l'adaptation à ces changements**

**Synthèse des résultats des travaux du Groupe d'experts des pays  
les moins avancés, du Groupe consultatif d'experts des communications  
nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention et  
du Groupe d'experts du transfert de technologies, concernant  
la planification et les pratiques en matière d'adaptation**

**Note du secrétariat**

*Résumé*

Le présent document est une synthèse des résultats relatifs à la planification et aux pratiques en matière d'adaptation des travaux du Groupe d'experts des pays les moins avancés, du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention et du Groupe d'experts du transfert de technologies. Il résume les travaux de ces groupes d'experts concernant les expériences, les enseignements tirés, les difficultés et les obstacles qui sont allés de pair avec les mesures d'adaptation passées et actuelles; l'échange d'informations et l'amélioration de la coopération; la compréhension des stratégies de lutte contre les changements climatiques; et les moyens de soutenir l'adaptation. Ce document s'achève par l'énumération des questions qu'il conviendra d'examiner dans l'avenir, en particulier celles qui ont été mentionnées par les trois groupes d'experts, qui ont l'intention de contribuer ainsi à la planification et aux pratiques en matière d'adaptation au titre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.

**TABLE DES MATIÈRES**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION .....	1 – 6	3
A. Mandat.....	1 – 2	3
B. Objet de la note.....	3	3
C. Généralités.....	4 – 6	3
II. RÉSULTATS DES TRAVAUX DES GROUPES D'EXPERTS .....	7 – 35	4
Résultats des travaux des groupes d'experts relatifs à la planification et aux pratiques en matière d'adaptation .....	11 – 35	5
III. ACTIVITÉS À MENER ET AUTRES QUESTIONS À ÉTUDIER .....	36 – 37	11

## I. Introduction

### A. Mandat

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a prié le secrétariat, à sa vingt-cinquième session<sup>1</sup>, d'établir, pour sa vingt-septième session, un rapport de synthèse sur les résultats des travaux du Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupe d'experts des PMA), du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (GCE) et du Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) concernant la planification et les pratiques en matière d'adaptation.

2. À la même session, le SBSTA a prié le secrétariat d'établir un rapport<sup>2</sup> faisant la synthèse des informations présentées par les Parties et les organisations compétentes<sup>3</sup> sur les approches, stratégies, pratiques et technologies d'adaptation aux niveaux régional, national et local dans différents secteurs, ainsi que sur les expériences, les besoins et les sujets de préoccupation.

### B. Objet de la note

3. Ce document fait la synthèse des résultats, relatifs aux aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de la planification et des activités en matière d'adaptation au titre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, des travaux des organes constitués en vertu de la Convention, à savoir le Groupe d'experts des PMA, le GCE et le GETT. Les informations contenues dans ce document, ainsi que la synthèse des informations et des opinions concernant la planification et les pratiques en matière d'adaptation présentées par les Parties et les organisations compétentes, ont été utilisées lors des délibérations de l'atelier sur la planification et les pratiques en matière d'adaptation qui s'est tenu à Rome (Italie) du 10 au 12 septembre 2007<sup>4</sup>.

### C. Généralités

4. L'objectif d'ensemble du programme de travail de Nairobi est d'aider toutes les Parties, en particulier les pays en développement, surtout les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, à mieux comprendre et évaluer les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, et à adopter en connaissance de cause des décisions sur les initiatives et mesures pratiques d'adaptation à prendre pour faire face aux changements climatiques sur des bases scientifiques, techniques et socioéconomiques solides, en tenant compte des changements et de la variabilité climatiques actuels et futurs<sup>5</sup>.

5. Les activités menées dans le domaine de la planification et des pratiques en matière d'adaptation au titre du programme de travail de Nairobi sont entreprises conformément à l'objectif énoncé dans l'annexe à la décision 2/CP.11 pour accomplir des progrès concernant les sous-thèmes b) ii), à savoir «Recueillir,

---

<sup>1</sup> FCCC/SBSTA/2006/11, par. 57.

<sup>2</sup> FCCC/SBSTA/2007/9.

<sup>3</sup> Les informations communiquées par les Parties et les organisations se trouvent dans les documents FCCC/SBSTA/2007/Misc.10 et FCCC/SBSTA/2007/Misc.11, et dans une base de données en ligne ([http://maindb.unfccc.int/public/adaptation\\_planning](http://maindb.unfccc.int/public/adaptation_planning)).

<sup>4</sup> Le rapport sur l'atelier a été publié sous la cote FCCC/SBSTA/2007/15.

<sup>5</sup> Décision 2/CP.11, annexe, par. 1.

analyser et diffuser des informations sur les initiatives et mesures concrètes d'adaptation passées et actuelles, notamment les projets d'adaptation, les stratégies d'adaptation à court et à long terme et les connaissances locales et autochtones», et b) iv), à savoir «Faciliter la communication et la coopération entre les Parties et entre celles-ci et les organisations compétentes, les milieux professionnels, la société civile et les décideurs, ainsi que les autres parties prenantes».

6. Les activités menées dans le domaine de la planification et des pratiques en matière d'adaptation peuvent contribuer aux efforts déployés par les Parties et les organisations notamment pour:

a) Mettre en commun des informations sur les expériences, les enseignements tirés, les difficultés et les obstacles rencontrés s'agissant des mesures et initiatives passées et actuelles en matière d'adaptation, et leurs retombées sur le développement durable;

b) Promouvoir différents moyens permettant de mettre en commun l'information et de renforcer la coopération entre les Parties et les secteurs, institutions et communautés compétents, y compris en matière de réduction et de gestion du risque de catastrophe;

c) Mieux faire comprendre les stratégies de riposte, dont les systèmes d'alerte avancée, les stratégies locales de réaction et les enseignements susceptibles d'être appliqués ailleurs;

d) Évaluer les moyens de soutenir les mesures d'adaptation et de surmonter les obstacles et les difficultés qui compromettent leur mise en œuvre.

## II. Résultats des travaux des groupes d'experts

7. Les activités du Groupe d'experts des PMA, du GCE et du GETT, et leurs résultats contribuent aux efforts accomplis par les Parties pour recueillir, analyser et diffuser des informations et faciliter la communication et la coopération.

8. Chaque groupe d'experts a des attributions et des activités qui lui sont propres. Conformément au paragraphe 7 de l'article 12 de la Convention, qui prévoit la fourniture aux Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I) d'un concours technique et financier qui les aide à établir leurs communications nationales, le GCE a été créé à la cinquième session de la Conférence des Parties<sup>6</sup> en vue d'améliorer les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I grâce à un tel concours technique. À la huitième Conférence des Parties<sup>7</sup>, le mandat du Groupe a été étendu à des activités de nature à améliorer la planification et les pratiques en matière d'adaptation, telles que l'examen de questions d'adaptation dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, l'organisation d'ateliers de formation pratiques au niveau régional sur des évaluations de vulnérabilité et d'adaptation dans le contexte de l'établissement des communications nationales, et l'établissement des rapports techniques appropriés.

9. Le Groupe d'experts des PMA, créé dans le cadre des Accords de Marrakech à la septième Conférence des Parties<sup>8</sup>, est chargé de donner des orientations et des conseils techniques aux pays les moins avancés (PMA) au sujet de l'élaboration des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) et de la stratégie de mise en œuvre de ces programmes. Les PANA permettent aux PMA de définir des activités prioritaires qui répondent à leurs besoins urgents et immédiats

---

<sup>6</sup> Décision 8/CP.5.

<sup>7</sup> Décision 3/CP.8.

<sup>8</sup> Décision 29/CP.7.

en matière d'adaptation aux changements climatiques. Les activités de ce groupe d'experts qui présentent un intérêt sur le plan de la planification et des pratiques en matière d'adaptation comprennent la fourniture d'orientations, de conseils et d'une assistance technique aux PMA parties, grâce à des ateliers de formation régionaux et nationaux, à l'examen des projets de PANA et à l'élaboration de rapports techniques.

10. Le GETT, également créé dans le cadre des Accords de Marrakech à la septième Conférence des Parties<sup>9</sup>, a pour mission de fournir des conseils scientifiques et techniques en vue de faciliter et de faire progresser la mise au point et le transfert de technologies respectueuses de l'environnement en application de la Convention. Les activités de ce groupe d'experts qui présentent un intérêt du point de vue de la planification et des pratiques en matière d'adaptation comprennent l'amélioration de la mise en œuvre du cadre de transfert de technologies, dont les thèmes essentiels sont les besoins en matière de technologies et l'évaluation des besoins, l'information technologique, la création d'un environnement propice, le renforcement des capacités et les mécanismes de transfert de technologies, et la réalisation des travaux relatifs au thème transversal des technologies d'adaptation aux changements climatiques. Les résultats des activités menées par le GETT à cet égard sont des rapports sur des ateliers, des documents techniques et autres, y compris des brochures et des guides.

### **Résultats des travaux des groupes d'experts relatifs à la planification et aux pratiques en matière d'adaptation**

11. Chaque groupe d'experts apporte une contribution différente à la planification et aux pratiques en matière d'adaptation, conformément à ses attributions. La section suivante contient une analyse de la correspondance entre les résultats des travaux de chaque groupe d'experts et ceux qui sont escomptés en ce qui concerne la planification et les pratiques en matière d'adaptation dans le programme de travail de Nairobi.

#### **1. Information sur les expériences, les enseignements tirés, les difficultés et les obstacles rencontrés s'agissant des mesures et initiatives passées et actuelles en matière d'adaptation, et leurs retombées sur le développement durable**

12. Les trois groupes d'experts ont recensé un certain nombre d'expériences, d'enseignements tirés, de difficultés et d'obstacles rencontrés qui peuvent généralement être rangés dans deux catégories: les obstacles résultant de problèmes de ressources et les obstacles dus à un manque de capacités scientifiques et techniques, et à des facteurs socioéconomiques. Conformément à l'objectif général du programme de travail de Nairobi, les informations présentées dans ce document portent sur des questions relatives aux aspects scientifiques, socioéconomiques et techniques de la planification et des pratiques en matière d'adaptation.

13. Dans le document de référence établi en vue de sa réunion destinée à faire le point sur l'établissement et la mise en œuvre des PANA<sup>10</sup>, le Groupe d'experts des PMA a relevé des difficultés et des obstacles qui compromettent les actions d'adaptation menées dans le cadre de la mise en œuvre des PANA, et en particulier:

a) Une intégration limitée de l'adaptation dans la politique nationale de développement et dans le cycle de planification du pays en raison d'obstacles institutionnels, administratifs et organisationnels;

---

<sup>9</sup> Décision 4/CP.7.

<sup>10</sup> <http://unfccc.int/4055.php>.

b) L'insuffisance des capacités techniques et institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre des mesures d'adaptation dans les entités chargées de coordonner et de surveiller la mise en œuvre des PANA.

14. Dans le cadre de l'examen des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I et de l'organisation des ateliers de formation pratique sur les évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation dont il est chargé, le GCE a recensé les lacunes, difficultés et obstacles suivants qui entravent les mesures d'adaptation:

a) Dans le domaine de la bonne intégration des changements climatiques dans le développement durable:

- i) Inaptitude à faire une place aux changements climatiques et aux autres questions environnementales dans les plans socioéconomiques et/ou sectoriels;
- ii) Inaptitude à intégrer les stratégies d'adaptation dans le contexte plus large du développement national;
- iii) Inaptitude à élaborer, analyser et mettre en œuvre des stratégies et des politiques intégrées;

b) Dans le domaine de l'évaluation des coûts et des priorités des mesures et stratégies d'adaptation:

- i) Absence de données ou impossibilité d'y avoir accès;
- ii) Manque de capacités et de ressources des centres de recherche;

c) Dans le domaine de la mise en œuvre réussie de mesures d'adaptation:

- i) Absence des connaissances approfondies nécessaires pour mettre au point des projets d'adaptation susceptibles d'être financés;
- ii) Absence d'un soutien technique suffisant.

15. Les activités du GETT dans le domaine du soutien aux évaluations des besoins en matière de technologie ont engendré un certain nombre de résultats concernant les expériences et les enseignements tirés dans le domaine de la planification et des pratiques en matière d'adaptation. Le document sur les bonnes pratiques relatives à la réalisation de ces évaluations<sup>11</sup> et le rapport de synthèse sur ces dernières<sup>12</sup> ont mis en évidence des expériences et enseignements tirés pertinents, ainsi que des obstacles à la prise de mesures visant à faire face aux besoins en matière de technologies d'adaptation. En particulier:

a) Les types d'obstacles les plus souvent mentionnés par les Parties étaient des obstacles économiques et de marché tels que les subventions et les droits de douane, suivis par le manque d'information, par exemple sur l'efficacité des technologies et les moyens de les acquérir. Il existe également des obstacles relatifs aux politiques et aux capacités humaines;

---

<sup>11</sup> <http://ttclear.unfccc.int/ttclear/pdf/Workshops/Bangkok/Paper.pdf>.

<sup>12</sup> FCCC/SBSTA/2006/INF.1.

b) Les enseignements tirés revêtent la forme d'une prise de conscience de la nécessité d'élaborer un plan d'exécution pour toutes les technologies d'adaptation, ce qui permet de définir avec plus de précision les mesures, obstacles et besoins de renforcement des capacités, ainsi que d'autres activités à mener, notamment des actions de sensibilisation et la communication d'informations. En outre, un plan d'exécution doit être intégré dans les programmes nationaux et internationaux pour être efficace.

2. Moyens permettant de mettre en commun l'information et de renforcer la coopération entre les Parties et les secteurs, institutions et communautés compétents

16. Pour assurer la mise en commun des informations entre les Parties, les trois groupes d'experts ont établi une synthèse des rapports nationaux pertinents en collaboration avec le secrétariat. Le Groupe d'experts des PMA a fait la synthèse des PANA, le GCE celle des communications nationales et le GETT celle des évaluations des besoins technologiques.

17. Dans le cadre des activités que le Groupe d'experts des PMA a menées pour faire le point de la situation, il a examiné 21 PANA achevés qui avaient été présentés officiellement au 31 juillet 2007. La majorité d'entre eux, jusqu'à présent, prévoyaient des projets de mesures d'adaptation dans le domaine de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche; les domaines le plus souvent mentionnés après ce dernier étaient, dans l'ordre, les ressources en eau et les activités de réduction du risque de catastrophe liée aux événements extrêmes. Les mesures d'adaptation dans le secteur de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche comprennent la mise au point de variétés résistantes de végétaux et d'animaux d'élevage, les mesures de diversification des activités en milieu rural et la promotion de la sécurité alimentaire et des projets de boisement. En ce qui concerne les ressources en eau, les mesures d'adaptation portent sur la protection de l'infrastructure d'approvisionnement en eau, la collecte d'eau, l'amélioration de la gestion des bassins hydrographiques et le ralentissement de la salinisation de l'eau causée par l'élévation du niveau de la mer.

18. Les actions d'adaptation menées dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe et de la préparation aux événements extrêmes comprennent la mise en place de systèmes d'alerte avancée, les mesures de prévention des inondations (construction de digues, par exemple) et l'adaptation aux sécheresses, ainsi que le renforcement de la préparation et des capacités de réaction aux catastrophes au niveau local. En ce qui concerne la protection des zones côtières, les mesures prises comprennent l'amélioration de la gestion intégrée des zones côtières, la construction et l'amélioration de défenses côtières et de routes surélevées inondables, et la plantation de mangroves. Les mesures d'adaptation dans le secteur sanitaire incluent le renforcement de l'infrastructure sanitaire, l'amplification de la vaccination contre des maladies courantes et diverses actions visant à lutter contre la propagation du paludisme (distribution de moustiquaires, par exemple), ainsi que la formation et la sensibilisation du personnel médical.

19. Le GCE a examiné toutes les communications nationales initiales présentées par les Parties non visées à l'annexe I au secrétariat jusqu'au 30 mai 2007<sup>13</sup>. Cet examen des 134 communications nationales initiales a porté sur les questions suivantes relatives à la planification et aux pratiques en matière d'adaptation: développement durable et prise en compte des préoccupations concernant les changements climatiques dans les plans à moyen et à long terme, et incidences des changements climatiques, mesures d'adaptation et stratégies de riposte. Les Parties non visées à l'annexe I ont pris de nombreuses initiatives institutionnelles et gouvernementales pour mieux prendre en compte, coordonner et mettre en œuvre des activités relatives aux changements climatiques aux niveaux national et local. Nombre d'entre elles ont élaboré des plans d'action nationaux axés sur les changements climatiques, qui servent de cadres aux activités de planification du renforcement des capacités au niveau national menées par des organismes publics et dans d'autres secteurs.

---

<sup>13</sup> FCCC/SBI/2002/15, FCCC/SBI/2006/4 et FCCC/SBI/2007/20.

20. La plupart des Parties ont présenté une liste des mesures d'adaptation possibles sans les évaluer, les classer par ordre de priorité ou en chiffrer le coût, tandis que certaines ont utilisé des méthodes statistiques et des matrices de sélection pour évaluer les solutions retenues. Diverses mesures d'adaptation préventives et correctrices ont été mises en évidence dans les secteurs clefs. La plupart d'entre elles concernent la gestion des cultures, la gestion des terres, la conservation des sols et des ressources en eau dans l'agriculture, et la sécurité alimentaire, la gestion de l'offre et de la demande de ressources en eau, la conservation et la gestion des forêts et des autres écosystèmes terrestres, l'aménagement du territoire et la gestion intégrée des zones côtières, et l'amélioration du niveau de vie, de la surveillance, du suivi et des systèmes d'alerte avancée en cas d'apparition de vecteurs de maladie qui menacent la santé de l'homme.

21. Le GETT a mis en commun les informations résultant des 23 évaluations des besoins technologiques en établissant un rapport sur les besoins technologiques mentionnés par les Parties non visées à l'annexe I<sup>14</sup>, qui présente une vue d'ensemble des besoins relatifs aux technologies d'adaptation, classés par ordre de priorité. Les secteurs d'adaptation le plus souvent ciblés étaient l'agriculture et la pêche, suivies par les zones côtières, les ressources en eau et la santé humaine. Des technologies d'adaptation sont nécessaires pour la gestion des cultures, une irrigation efficace, la gestion des terres et l'amélioration de l'élevage, par exemple.

22. Outre des synthèses de rapports nationaux, les groupes d'experts ont utilisé des sites Web et des portails en ligne pour échanger des informations avec les Parties. En collaboration avec le secrétariat de la Convention, le Groupe d'experts des PMA a créé une adresse électronique<sup>15</sup> qui permet aux PMA de lui envoyer des demandes d'assistance, ainsi qu'un site Web compatible avec une connexion à faible bande passante pour permettre un accès facile. Le Groupe d'experts a également contribué à la plate-forme des PANA<sup>16</sup> mise au point par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR); elle est disponible en français et en anglais et permet un dialogue entre tous les acteurs du processus PANA.

23. Des informations sur les résultats des travaux du GCE sont diffusées sur le site Web de ce groupe d'experts<sup>17</sup>, qui donne accès à des matériels de formation et à des documents techniques, ainsi qu'à des rapports sur des ateliers et des réunions du Groupe d'experts. Pour sa part, le GETT a contribué au mécanisme d'échange d'informations sur les technologies (TT:CLEAR)<sup>18</sup>, qui permet de trouver des informations sur les projets et programmes de transfert de technologie; des études de cas de transferts réussis, de technologies respectueuses de l'environnement et de savoir-faire; des noms d'organisations et d'experts.

24. En ce qui concerne l'amélioration de la mise en commun d'informations entre les Parties et les institutions, le GCE a fourni des conseils techniques sur les moyens de mieux rendre compte des projets proposés dans les communications nationales<sup>19</sup> et sur un tableau permettant de donner des informations sur les thèmes intersectoriels qui figurent dans les communications nationales<sup>20</sup>. Dans le document sur les moyens de mieux rendre compte des projets, le GCE examine les types d'information dont ont besoin

---

<sup>14</sup> FCCC/SBSTA/2006/INF.1.

<sup>15</sup> [leghelp@unfccc.int](mailto:leghelp@unfccc.int).

<sup>16</sup> <http://www.napa-pana.org>.

<sup>17</sup> <http://unfccc.int/2608.php>.

<sup>18</sup> <http://ttclear.unfccc.int>.

<sup>19</sup> FCCC/SBI/2007/7.

<sup>20</sup> FCCC/SBI/2007/3.

les financeurs potentiels pour prendre une décision sur un projet; aborde des types d'informations qui sont généralement fournies dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I; et examine les principales améliorations qui peuvent être apportées pour répondre aux besoins d'information des financeurs des secteurs public, privé ou du financement fondé sur le carbone. En ce qui concerne le tableau des thèmes intersectoriels, les informations qui présentent un intérêt particulier sur le plan de la planification et des pratiques en matière d'adaptation portent sur les mesures que les Parties non visées à l'annexe I ont prises pour intégrer des considérations relevant des changements climatiques dans les politiques et actions sociales, économiques et environnementales pertinentes, et les activités en réseau.

25. Pour ce qui est de l'amélioration de la coopération entre les Parties, les institutions et les communautés, notamment dans les domaines de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe, le Groupe d'experts des PMA a établi des documents techniques sur les synergies régionales<sup>21</sup> et les synergies entre les accords multilatéraux relatifs à l'environnement<sup>22</sup> dans le contexte des PANA. Dans le document technique sur les synergies régionales, le Groupe d'experts fait état des possibilités qui découlent de la mise en œuvre de mesures d'adaptation au niveau régional, par exemple grâce au partage des dépenses et des informations relatives aux activités de renforcement des capacités, aux systèmes d'alerte avancée et aux mesures de réduction des risques de catastrophe.

26. Le Groupe d'experts des PMA a estimé que l'assurance était un moyen d'adaptation, qu'il vaut mieux mettre en œuvre au niveau régional, car il est alors possible de mieux répartir les risques, d'accroître le nombre de participants et de réduire les frais administratifs. Dans le document technique sur les synergies entre les accords multilatéraux en matière d'environnement, le Groupe d'experts souligne qu'une étroite collaboration entre les coordonnateurs nationaux pour ces accords est primordiale, en particulier pour la mise en œuvre de plans d'action liés à l'adaptation, y compris les PANA exécutés au titre de la Convention, les programmes d'action nationaux relevant de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et les stratégies et les plans d'action nationaux de protection de la diversité biologique au titre de la Convention sur la diversité biologique.

### 3. Compréhension des stratégies de riposte, dont les systèmes d'alerte avancée, les stratégies locales de réaction et les enseignements susceptibles d'être appliqués ailleurs

27. Reconnaissant l'utilité de stratégies de riposte à l'échelon local, le Groupe d'experts des PMA a créé, en collaboration avec le secrétariat de la Convention, une base de données des stratégies de réaction locales<sup>23</sup>. Celle-ci permet de trouver des options d'adaptation éprouvées dans des pays, y compris des PMA, qui ont des conditions climatiques semblables. Il est possible d'y faire des recherches par danger climatique, effet ou stratégie de réaction, et elle indique des actions d'adaptation, notamment dans le domaine des systèmes d'alerte avancée mis en place à l'échelon local. Pour faciliter la compréhension des stratégies de réaction, chaque étude de cas d'une action d'adaptation contient des informations sur les ressources nécessaires, les avantages autres que climatiques et les contre-indications éventuelles.

28. En ce qui concerne la compréhension des stratégies de riposte technologique, le GETT a contribué à l'élaboration d'un document technique sur l'application de technologies écologiquement rationnelles en vue de l'adaptation aux changements climatiques<sup>24</sup>. Ce document et la brochure qui l'accompagne<sup>25</sup>

---

<sup>21</sup> FCCC/TP/2005/4.

<sup>22</sup> FCCC/TP/2005/3.

<sup>23</sup> <http://maindb.unfccc.int/public/adaptation>.

<sup>24</sup> FCCC/TP/2006/2.

<sup>25</sup> [http://unfccc.int/resource/docs/publications/tech\\_for\\_adaptation\\_06.pdf](http://unfccc.int/resource/docs/publications/tech_for_adaptation_06.pdf).

présentent une vue d'ensemble d'un système d'évaluation des technologies pour l'adaptation aux changements climatiques et du processus de mise au point de technologies et de transfert de ces dernières dans le contexte de l'adaptation, et des exemples de technologies importantes pour l'adaptation dans cinq secteurs (zones côtières, ressources en eau, agriculture, santé publique et infrastructure).

29. Pour améliorer la compréhension des technologies sectorielles possibles pour l'adaptation, ce document présente un certain nombre d'études de cas; chacune d'entre elles porte sur la nécessité de la technologie, le mécanisme utilisé pour la transférer, les obstacles à sa mise en œuvre, le degré de participation des parties prenantes, les résultats et les enseignements tirés. Pour ce qui est des systèmes d'alerte avancée et des stratégies locales de réaction, les études de cas portent notamment sur l'alerte avancée relative aux marées de tempête, les systèmes d'alerte avancée concernant les canicules, la récolte de l'eau dans l'État du Darfour septentrional (Soudan) et l'agriculture flottante dans les zones inondables du Bangladesh.

4. Moyens de soutenir les mesures d'adaptation et de surmonter les obstacles et les difficultés qui compromettent leur mise en œuvre

30. Les trois groupes d'experts ont élaboré un certain nombre de produits qui visent à évaluer les moyens de soutenir l'adaptation et de surmonter les obstacles et les difficultés qui compromettent leur mise en œuvre.

31. Dans ses Lignes directrices annotées pour l'établissement des PANA<sup>26</sup>, le Groupe d'experts des PMA présente des orientations sur les modalités d'élaboration des PANA, donne des précisions sur le choix et le classement par ordre de priorité des options d'adaptation et aborde les difficultés relatives à l'intégration des PANA dans les politiques et plans nationaux de développement. À titre complémentaire, un atelier mondial et quatre ateliers régionaux ont été organisés en vue de renforcer les capacités nationales d'établissement et de mise en œuvre des PANA. En coopération avec l'UNITAR, le Groupe d'experts a élaboré un document intitulé «Selection of examples and exercises drawing from regional NAPA workshops» (choix d'exemples et d'exercices tirés des ateliers régionaux consacrés à l'élaboration des PANA)<sup>27</sup>. De même, le petit guide sur les PANA<sup>28</sup> donne des indications sur l'élaboration des PANA et en particulier sur les moyens de surmonter les difficultés qui peuvent surgir au cours de ce processus. Enfin, le Groupe d'experts a établi un document technique qui présente des informations sur les stratégies de mise en œuvre des PANA<sup>29</sup>. Ce dernier comprend une évaluation des moyens de soutenir les mesures d'adaptation dans le cadre d'une stratégie de financement et présente un cadre institutionnel de mise en œuvre.

32. Dans le cadre de l'aide qu'il apporte en matière d'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation, le GCE a mis au point une mallette pédagogique relative à la planification de l'adaptation et à l'intégration de celle-ci dans le développement durable. Cette mallette pédagogique porte plus particulièrement sur les principaux secteurs vulnérables, dont l'agriculture, les zones côtières, l'eau et la santé. Le GCE a assuré des formations destinées aux Parties non visées à l'annexe I: il a organisé

---

<sup>26</sup> [http://unfccc.int/files/cooperation\\_and\\_support/ldc/application/pdf/annguide.pdf](http://unfccc.int/files/cooperation_and_support/ldc/application/pdf/annguide.pdf).

<sup>27</sup> <http://www.napa-pana.org/files/NAPA-Examples%20and%20Exercises-EN.pdf>.

<sup>28</sup> [http://unfccc.int/files/cooperation\\_and\\_support/ldc/application/x-zip-compressed/napaprimerdec\\_2004.zip](http://unfccc.int/files/cooperation_and_support/ldc/application/x-zip-compressed/napaprimerdec_2004.zip).

<sup>29</sup> FCCC/TP/2005/5.

trois ateliers régionaux de formation pratique<sup>30</sup>, qui visaient notamment à familiariser des experts avec l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation, et à faciliter la planification de l'adaptation.

33. Le GCE a conçu une stratégie de formation économique et globale pour faciliter l'élaboration des communications nationales<sup>31</sup>. Cette stratégie comprend une analyse des programmes, besoins et priorités actuels en matière de formation identifiés par les Parties, et des ressources disponibles. Le Groupe d'experts a souligné la nécessité, qui ressort d'enquêtes menées auprès des Parties, d'envisager la formation relative aux communications nationales dans une optique plus large. On peut considérer que cette formation fait partie intégrante du renforcement des capacités grâce à laquelle des fonctionnaires seront en mesure de faciliter la prise de mesures concrètes d'adaptation. En outre, le GCE a proposé que l'intégration des préoccupations d'ordre climatique dans les plans nationaux de développement, qui inclut l'élaboration et la planification de politiques, devienne un nouvel élément de la stratégie de formation globale.

34. Le GETT a mené une série d'activités qui visaient à améliorer l'accès au financement de projets de transfert de technologies d'adaptation provenant de différentes sources, et a élaboré plusieurs produits, dont un document technique<sup>32</sup> et une brochure sur les méthodes novatrices de financement<sup>33</sup>. Un guide d'élaboration de projets bancables pour le transfert de technologie (guide pratique)<sup>34</sup> a été publié afin d'aider les concepteurs de projets des pays en développement à traduire des idées et des concepts en propositions de projets qui répondront aux normes des financeurs internationaux.

35. Une séance de formation pratique sur l'élaboration de propositions de projets a été organisée à titre expérimental en vue de la mise au point éventuelle de programmes de formation et de tutorat. Elle a permis de déceler la nécessité de concevoir un programme concret pour la diffusion et l'utilisation du guide pratique. Le GETT a recommandé que ce programme repose sur les éléments suivants:

- a) Activités menées dans des centres de formation en marge des sessions des organes subsidiaires;
- b) Séances régionales de formation, cours de formation pratiques et assistance;
- c) Centre d'assistance destiné aux formateurs et aux concepteurs de projets;
- d) Système d'aide pour le financement de projets afin que les concepteurs de projets puissent présenter leurs propositions aux spécialistes de la finance.

### III. Activités à mener et autres questions à étudier

36. Les activités des trois groupes d'experts ont eu des résultats utiles et susceptibles de contribuer à l'atteinte de l'objectif relatif à la planification et aux pratiques en matière d'adaptation qui figure dans

---

<sup>30</sup> Un en Afrique (du 18 au 22 avril 2005 à Maputo, au Mozambique), un dans la région de l'Asie et du Pacifique (du 20 au 24 mars 2006 à Jakarta, en Indonésie) et un dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes (du 14 au 18 août 2006 à Asunción, au Paraguay).

<sup>31</sup> FCCC/SBI/2007/6.

<sup>32</sup> FCCC/TP/2006/1.

<sup>33</sup> [http://unfccc.int/files/essential\\_background/background\\_publications\\_htmlpdf/application/pdf/innovation\\_en\\_070523.pdf](http://unfccc.int/files/essential_background/background_publications_htmlpdf/application/pdf/innovation_en_070523.pdf).

<sup>34</sup> <http://ttclear.unfccc.int/ttclear/html/IfPG.html>.

le programme de travail de Nairobi. Lors d'une réunion qui s'est tenue au cours de la vingt-sixième session du SBSTA, les présidents des trois groupes d'experts sont convenus de fournir une contribution importante à la réalisation du programme de travail de Nairobi. À cet effet, ils ont défini, lors de leurs réunions respectives, les domaines suivants:

a) Le Groupe d'experts des PMA a recensé un certain nombre d'initiatives, mesures et stratégies d'adaptation visant à remédier aux conséquences de l'évolution du climat qui sont mentionnées dans les PANA. Le Groupe d'experts estime qu'il peut ainsi apporter une contribution utile au programme de travail de Nairobi. À mesure que d'autres PANA seront achevés, le Groupe d'experts élargira son rôle en donnant des conseils sur les stratégies de mise en œuvre des PANA qui pourraient également être utiles aux fins de la planification et des pratiques en matière d'adaptation. Au cours de la phase d'exécution des PANA, le Groupe d'experts pourrait se charger de donner des conseils sur les aspects techniques des projets d'adaptation;

b) Lorsque le GCE s'est efforcé de définir son rôle futur dans l'amélioration de l'élaboration des communications nationales, il a estimé qu'il pouvait contribuer à l'atteinte des buts du programme de travail de Nairobi en donnant à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre des conseils sur les méthodes, les outils et les procédés relatifs à la réalisation d'évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation;

c) Le GETT a discuté des activités qu'il pourrait mener pour contribuer à la réalisation du programme de travail de Nairobi et a indiqué que celles-ci devraient prolonger les travaux qu'il a déjà entrepris dans ce domaine, notamment en faisant fond sur les résultats du séminaire<sup>35</sup> consacré à la mise au point et au transfert de technologies écologiquement rationnelles d'adaptation aux changements climatiques, et sur le document technique relatif aux technologies d'adaptation aux changements climatiques. Comme les observations des Parties et des organisations sur les technologies d'adaptation contiennent des orientations complémentaires sur les mesures qui pourraient être prises par le GETT dans l'avenir, ce dernier est convenu d'examiner les activités susceptibles d'être menées au titre du programme de travail de Nairobi à sa douzième réunion, qui se tiendra à Bali en décembre, en tenant compte du rapport de synthèse sur les technologies d'adaptation dont il est fait état dans les observations des Parties et des organisations compétentes<sup>36</sup>.

37. Les questions à examiner dans l'avenir pourraient être les suivantes:

a) Moyens d'établir une meilleure correspondance entre les résultats des travaux des groupes d'experts et les objectifs et les résultats escomptés du programme de travail de Nairobi;

b) Moyens de diffuser les produits du programme de travail de Nairobi aux fins d'examen par les groupes d'experts;

c) Moyens de contribuer aux travaux des trois groupes d'experts dans le domaine de la planification et des pratiques en matière d'adaptation.

-----

---

<sup>35</sup> Ce séminaire s'est tenu du 14 au 16 juin 2005 à Tobago (Trinité-et-Tobago). Le rapport correspondant se trouve dans le document FCCC/SBSTA/2005/8.

<sup>36</sup> FCCC/SBSTA/2007/6.